



Kinshasa, le 24 novembre 2015

FCH/ D(2015)

Sujet : Assistance humanitaire aux populations déplacées sur l'axe Komanda – Luna en Province Orientale.

1. Contexte

Le territoire de Komanda en Ituri est caractérisé par :

- Un activisme persistant des groupes armés (ADF dans le territoire de Beni au Nord-Kivu voisin et FRPI dans la partie sud du territoire d'Irumu en Ituri) qui contraint les populations à se déplacer, de manière incessante et pendulaire, sur l'axe Komanda - Luna pour y trouver refuge et des moyens de survie ;
- Une insécurité persistante qui empêche les personnes déplacées de retourner dans leurs milieux d'origine ;
- Des besoins humanitaires particulièrement aigus et importants.

A l'intérieur du territoire, l'axe « Komanda – Luna » est particulièrement vulnérable. Les vagues de déplacements y sont incessants et exercent une pression extrême sur les moyens de subsistance ainsi que sur les structures sanitaires existantes.

De nombreux problèmes de protection sont signalés sur cet axe et qui affectent en particulier les jeunes filles et les femmes en les exposant, notamment, aux risques de violences basées sur le genre. Suite aux problèmes d'intégration dans les milieux d'accueil, les déplacés n'ont que très peu d'accès à la terre ce qui les expose à l'insécurité alimentaire. La scolarité des enfants déplacés et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont deux autres conséquences des vagues successives de déplacements que connaît cette zone suite aux nombreux conflits qui la traverse.

La situation humanitaire sur l'axe « Komanda – Luna » reste préoccupante pour 6 500 ménages « anciens et nouveaux » et nécessite une réponse humanitaire, notamment, pour les raisons suivantes :

- Mouvements pendulaires à répétition accentuant la vulnérabilité des populations affectées ;
- Présence continue d'anciens et de nouveaux déplacés insuffisamment voire jamais assistés ;

2. Analyse et développement probable

La communauté humanitaire de la Province Orientale a identifié et retenu comme secteurs d'interventions prioritaires :

- Les « Articles Ménagers Essentiels (AME) et « Abris » ;
- La « sécurité alimentaire » à travers une assistance en vivres ;
- Le WASH ;
- L'éducation ;
- La santé.

2.1. Types de réponse

Pour assurer la survie des populations affectées, une réponse de type « 1^{ère} urgence » doit être amorcée rapidement, dans la zone qui a accueilli et qui continue à accueillir des personnes déplacées.

Concrètement et selon les besoins élaborés dans le cadre du CPIA, il s'agit pour les ménages vulnérables déplacés de leur:

- ✓ Fournir une assistance partielle ou totale en Articles Ménagers Essentiels – AME (4 700 ménages)
- ✓ Fournir une assistance en Abris aux plus vulnérables (2 400 ménages) ;
- ✓ Fournir une assistance en vivres (16 800 personnes) ;
- ✓ Fournir une réponse « eau, hygiène & assainissement – WASH » (6 500 ménages) ;
- ✓ Fournir un appui scolaire aux enfants (5 850 enfants) et enseignants ;
- ✓ Assurer une assistance en Soins de Santé Primaires y compris les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre.



2.2. Priorités stratégiques et évaluation sectorielle des besoins

Compte tenu de la complexité des besoins essentiels qui ressortent des différentes situations humanitaires dans l'axe « Komanda – Luna », il est important d'apporter une réponse adaptée qui s'articule autour de différentes approches en fonction des contextes, soit par une assistance directe (distribution) soit par un appui indirect (cash & vouchers).

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accès des déplacés, retournés et populations hôtes aux services sociaux de base, notamment en termes d'assistance AME et Abris, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'accès aux vivres et aux moyens de subsistance, de soins de santé et d'accès à l'éducation.

La communauté humanitaire de la province Orientale a identifié et défini comme « prioritaires » secteurs suivants :

a) Articles Ménagers Essentiels & Abris

L'analyse des besoins en AME montre des vulnérabilités élevées tant pour les « anciens déplacés » que pour les « nouveaux déplacés ». Le cluster recommande une intervention sur 3 volets :

- Pour le « renouvellement partiel » des AME pour 2 800 ménages « anciens déplacés », une assistance selon l'approche « vouchers AME » et/ou l'organisation de foires mixtes « AME / Vivres » ;
- Pour les nouveaux déplacés (1 900 ménages) une assistance globale en AME travers l'organisation de distributions « classiques » ou l'organisation de foires (voir ci-dessus) ;
- Pour les abris, la distribution classique de « bâches & kit d'abris d'urgence » ou l'approche « cash transfert » aux 2 400 ménages anciens et nouveaux déplacés les plus vulnérables et ayant besoin d'une assistance en « abris ».

b) Sécurité Alimentaire

Les déplacements incessants de population et l'activisme des groupes armés ont affecté la « production agricole », réduit l'accès à la terre et détruit les moyens de subsistance.

Il s'agit d'assurer la distribution des vivres à 3 360 ménages déplacés. L'approche peut-être « cash / voucher » ou une approche mixte « cash / voucher & distribution de demi-rations ».

Parallèlement et si les conditions sécuritaires et d'accès le permettent, les partenaires pourront envisager de : (i) appuyer la relance agricole et (ii) assurer la diversification des moyens de subsistance.

c) Eau, Hygiène et Assainissement

Les zones de déplacements sont faiblement couvertes en sanitation. Afin de limiter l'incidence des maladies hydriques, le cluster WASH propose la mise en place d'un paquet complet d'activités à travers l'aménagement de points d'eau, l'assainissement du milieu et la promotion à l'hygiène en faveur de 6 500 ménages.

d) Education

Suite aux nombreux déplacements liés aux violences et aux conflits, les enfants ont été soumis à des situations de traumatisme et de déperdition scolaire.

Les principales activités ciblées par le cluster Education pour les enfants déplacés consistent à : (i) distribuer des kits scolaires (élèves et enseignants) ; (ii) amorcer le renforcement des capacités des enseignants ; (iii) promouvoir l'éducation à la paix et (iv) identifier et référencer les enfants en besoin de support psychosocial.

L'assistance pourra être organisée de manière « classique » avec la distribution d'intrants et matériels scolaires et/ou sous forme de « vouchers »

e) Santé

Sur l'axe, les soins de santé primaires ainsi que les soins obstétricaux et néonataux d'urgence sont des besoins prioritaires. A ceux-ci s'ajoutent des besoins en kits de dignité pour 7 000 femmes en âge de procréer, ainsi que la prise en charge de 1300 femmes enceintes et de 200 personnes victimes de violence basée sur le genre.



Les principales activités sont :

- Assurer les soins de santé primaires et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence à travers la revitalisation des structures sanitaires et la fourniture d'intrants médicaux ;
- Assurer la prise en charge des femmes enceintes et des victimes de violences sexuelles ;
- Assurer la distribution des kits de dignité pour les filles et femmes.

3. Spécificités de l'allocation

La présente décision de financement est une décision de type « Première Urgence ». Elle s'inscrit et répond aux alertes reçues au niveau de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et fait suite aux différentes concertations menées avec les membres du Good Humanitarian Donorship et avec l'Equipe Humanitaire Pays. Elle s'inscrit dans *l'objectif stratégique 1* du PAH 2015 : « **Renforcer la protection de la population civile et améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux biens essentiels et services de base dans les zones affectées par les conflits** ».

Dans le cadre du mandat du Country Based Pooled Fund et après consultation de l'Equipe Humanitaire Pays, le Coordonnateur Humanitaire alloue à cette décision de financement une enveloppe de 2.300.000 USD (deux millions trois cent mille dollars américains).

Dans le cadre des décisions spécifiques « Première Urgence », il n'y a pas d'appels à propositions, les partenaires sont sélectionnés par l'Unité Conjointe après concertation avec les CPIA et les clusters en fonction de :

- Leur niveau de risques (faible et modéré) ;
- Leur présence dans la province ;
- Leur expérience dans le secteur considéré ;
- Leur capacité de préfinancement et de mise en œuvre immédiate

Les partenaires sélectionnés par l'Unité Conjointe sont invités à soumettre une « fiche de projet » succincte qui comprend en outre, un cadre logique un budget détaillé, et le % du budget que le partenaire est en mesure de préfinancer.

L'UCFH et les clusters révisent les « fiches de projets » pour s'assurer qu'ils répondent aux critères et directives énoncés dans la décision de financement, et formulent des avis et commentaires.

Sur base des informations fournies dans la fiche de projet et les commentaires des Cluster et de l'UCFH, le Coordonnateur Humanitaire procède à la signature d'une « Notification d'intention de financement » pour chaque partenaire.

A partir de la « notification d'intention de financement » du CH le projet peut démarrer sous préfinancement et selon les directives communiquées au partenaire par l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires. Le remboursement des sommes avancées ne pourra se faire que sur base de l'approbation d'un document de projet en bonne et due forme. La finalisation du document de projet devant se faire dans les deux semaines qui suivent la « notification d'intention de financement ».

La durée des projets est de 3 (trois) mois maximum à compter du jour de la « notification d'intention de financement » par le Coordinateur Humanitaire.

Les partenaires sélectionnés pour la présente « décision de financement » sont :

- i. AME : Samaritan Purse ;
- ii. Abris: CARITAS Bunia;
- iii. Sécurité Alimentaire : INTERSOS et COOPI ;
- iv. Santé : UNFPA ;
- v. Education : Save the Children ;
- vi. WASH : PPSSP.

Nous recommandons aux partenaires de suivre les lignes directrices de leur cluster d'intervention



Pour toutes les questions relatives à cette décision de financement et/ou au processus relatif au Country Base Pooled Fund, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et plus précisément :

- Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) : decoux@un.org
- Moriken Camara, Team Leader UCFH : moriken.camara@undp.org
- Charlotte MacDiarmid, Humanitarian Affairs Officer, UCFH : macdiarmid@un.org



Dr Mamadou Diallo
Coordonnateur Humanitaire
(Date + signature)

Copies : Mme Priya Gajraj, Directrice Pays, PNUD
M. Rein Paulsen, Chef de Bureau OCHA
M. Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires
M. Moriken Camara, UCFH (Team Leader UNDP)

